

Un constat : la nécessité d'une retraite par capitalisation.

La rémunération se prolonge par la pension de retraite et toute personne exerçant une activité professionnelle relève d'un régime de retraite particulier.

Malgré leur diversité, les régimes de retraite ont de nombreuses caractéristiques communes : ils sont collectifs et obligatoires et fonctionnent tous par répartition, c'est-à-dire que les sommes prélevées aux cotisants sont distribuées immédiatement aux retraités, sous déduction des frais de gestion.

Depuis une dizaine d'années, l'attention a été attirée, tant par les médias que par les assureurs, les banquiers et les politiques, sur la vulnérabilité de ces systèmes.

L'allongement de la durée de vie, le relèvement de l'âge d'entrée en activité, l'abaissement de l'âge de la retraite, la crise économique, le chômage... sont des facteurs qui contribuent à la détérioration du rapport actifs/retraités.

Autant de facteurs qui tendent à diminuer le taux de remplacement du revenu d'activité par la retraite, surtout pour les revenus les plus élevés.

Il s'agit bien sûr d'un mouvement irréversible. Des analyses et suggestions ressortent du «*Livre Blanc sur les Retraites*».

De l'année 2000 à l'année 2020, le poids des plus de 60 ans rapporté à celui des actifs (de 20 à 59 ans) passera de 37 % à 47 %.

Le ratio cotisants/retraités (projection réalisée par les gestionnaires des régimes), s'établirait de la façon suivante :

En 2010	Il était en 1990 de
- 2,37 pour les régimes ARRCO-AGIRC	- 2,91 pour les régimes ARRCO-AGIRC
- 1,41 pour le régime général	- 2,03 pour le régime général
- 1,40 pour les régimes spéciaux*	- 1,98 pour les régimes spéciaux*
- 0,85 pour les non-salariés	- 0,91 pour les non-salariés

* (Agents Statuaires de l'Etat et des Collectivités locales, Mines, SNCF, Marins, E.D.F., RATP, etc.).

«L'AGIRC connaît une démographie très particulière liée à la progression de la part des Cadres dans la population active. Cette démographie exerce des effets favorables sur le nombre de cotisants, mais ne va pas manquer également à l'horizon 2010, de gonfler fortement le nombre de retraités : + 148 %.»

«Nous ne sommes pas les seuls à connaître ces phénomènes. Toutes les sociétés occidentales connaissent les mêmes types de problèmes.

Quelques exemples étrangers :

En Grande-Bretagne, on incite autant les entreprises que les personnes physiques à quitter le système public au profit de régimes de retraite gérés par capitalisation.

En Allemagne, on constate un recul progressif de l'âge de la retraite et des conditions de validation plus strictes.

Aux Etats-Unis, la conception de la retraite est plus proche d'un revenu minimum que de la parité avec le revenu d'activité. L'âge de la retraite a été reculé (jusqu'à 67 ans en 2027 pour les Américains nés en 1960)» (Source : Livre Blanc).

L'équilibre des régimes en 2020 suppose une augmentation des cotisations de l'ordre de 40 % ou une réduction des pensions du même ordre.

Pour les salariés, des mesures fiscales favorisent ce qui est indispensable : la constitution de retraite par capitalisation.

Il en est de même aujourd'hui pour les indépendants et les professions libérales.

Les règles à respecter sont précisément décrites dans les pages qui suivent.

Depuis près de 30 ans, GENERALI FRANCE assurances-vie s'est fait une spécialité de la retraite par capitalisation.

SCENARIO RETRAITE MADELIN

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE DOMAINE DE LA RETRAITE

UN CRITÈRE INCONTOURNABLE : L'ENGAGEMENT TARIFAIRE

En matière de retraite complémentaire, le principe de conversion des cotisations en rentes est déterminant.

Avec Scénario Retraite, vous bénéficiez de l'expérience unique de Generali France assurances vie en matière de capitalisation viagère, technique grâce à laquelle GENERALI France s'engage sur le tarif dès la souscription pour toute la durée du contrat.

Votre retraite complémentaire va se constituer au fur et à mesure de vos versements. Chaque versement est immédiatement transformé en parts de retraite en euros et/ou en unités de compte. C'est le cumul de ces parts de retraite qui vous sera versé chaque mois sous forme de revenus (rentes) lorsque vous serez retraité.

La conversion des versements en rente vous est ainsi garantie pour toute la durée de votre contrat.

L'espérance de vie augmentant d'environ un an tous les quatre ans, les écarts entre les tables de conversion ont été les suivants :

Tables de vie	1960/1964	1973/1977	1988/1990	1993
Espérance de vie à 65 ans	15,9 ans	17,3 ans	20,4 ans	25 ans (Génération née entre 1947 et 1952)

Avec la capitalisation viagère, GENERALI tient son rôle d'assureur et prend en compte le paramètre de l'allongement de la vie.

SCENARIO RETRAITE MADELIN

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE DOMAINE DE LA RETRAITE

LA GESTION PROFILÉE

Le contrat multiprofiles SCENARIO RETRAITE a été conçu pour s'adapter à vos besoins en vous offrant la possibilité de choisir entre 5 orientations de gestion nettement différenciées.

La gestion des supports est effectuée par GENERALI FINANCES, établissement financier du Groupe GENERALI en France, dont la politique est d'obtenir la meilleure rentabilité en respectant le niveau de risque retenu pour chacun des OPCVM*.

Cinq stratégies de gestion à votre disposition

Cinq supports vous sont proposés :

- 4 OPCVM diversifiés :

Séquence 25

Séquence 50

Séquence 75

Séquence 100

- 1 fonds libellé en euros à rendement minimum garanti : Séquence Euro

SCENARIO RETRAITE de GENERALI : 1 contrat = 5 fonds

Actif libellé en Euros	4 actifs libellés en unité de compte			
Séquence Euro	Séquence 25	Séquence 50	Séquence 75	Séquence 100

Vous pouvez investir la totalité de votre épargne sur l'un des cinq fonds ou répartir votre investissement entre Séquence Euro et/ou au maximum 1 fonds diversifié.

* OPCVM : Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières

SCENARIO RETRAITE MADELIN

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE DOMAINE DE LA RETRAITE

NATURE ET SPÉCIFICITÉ DES FONDS

A chaque support correspond une répartition spécifique entre actions, obligations et actifs monétaires. Les différentes allocations d'actifs ne sont pas figées. Elles évoluent pour tenir compte des mouvements des marchés financiers.

A tout moment, vous pouvez changer de profil de gestion en déplaçant partiellement ou totalement vos avoirs d'un fonds à l'autre.

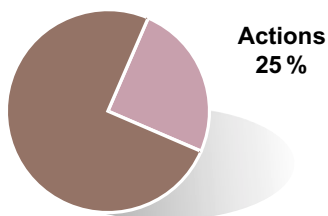
Séquence Euro

Composé essentiellement d'obligations européennes, Séquence Euro privilégie la croissance régulière et la sécurité de votre investissement, tout en vous immunisant contre les fluctuations des marchés financiers.

Les quatre fonds profilés

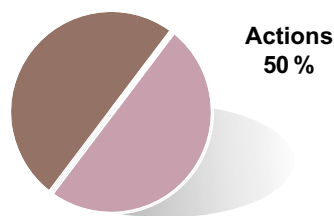
SÉQUENCE 25

Fonds composé de 25 % d'actions et de 75 % d'obligations et de monétaires



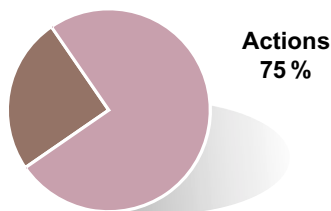
SÉQUENCE 50

Fonds composé de 50 % d'actions et de 50 % d'obligations et de monétaires



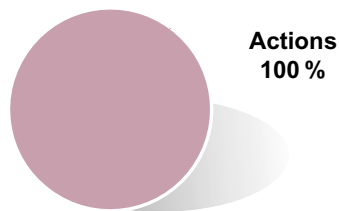
SÉQUENCE 75

Fonds composé de 75 % d'actions et de 25 % d'obligations et de monétaires



SÉQUENCE 100

Fonds composé de 100 % d'actions



SCENARIO RETRAITE MADELIN

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE DOMAINE DE LA RETRAITE

Choix des OPCVM *

Au sein de chaque profil, une répartition cible de la partie actions est définie :

- 50 % d'actions européennes
- 40 % d'actions nord américaines
- 10 % d'actions japonaises

De même, une répartition de la partie taux est fixée :

- 50 % de titres d'Etats de la zone Euro
- 50 % de titres d'Etats hors zone Euro et de titres d'entreprises internationales.

En fonction des opportunités des différents marchés actions et taux , le comité stratégique de placement de GENERALI FINANCES pourra faire varier cette répartition.

Avec SCENARIO RETRAITE, Generali a choisi de s'associer aux meilleurs gestionnaires de la place afin de rassembler les compétences.

Les OPCVM qui composent ces quatre fonds sont des OPCVM Generali Finances pour la zone Euro et des OPCVM de gestionnaires externes sélectionnés pour leur expérience sur le reste de l'O.C.D.E (Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques) : Etats Unis, Japon...

Avec SCENARIO RETRAITE, la régularité de vos versements, en lissant le prix d'acquisition des parts, réduit l'exposition du fonds choisi aux variations des marchés financiers.

* OPCVM : *Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières*

SCENARIO RETRAITE MADELIN

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE DOMAINE DE LA RETRAITE

LES AVANTAGES DE SCENARIO RETRAITE

La technique de la capitalisation viagère et la possibilité d'arbitrer tout au long de la vie donnent à SCENARIO RETRAITE une souplesse inégalée.

La plupart des compagnies changent les règles du jeu de leur contrat dès lors que vous êtes à la retraite.

Avec SCENARIO RETRAITE, vous restez l'acteur de votre retraite :

- Vous arbitrez entre les 5 fonds à tout moment de votre vie, avant la retraite mais aussi pendant la retraite. Les frais d'arbitrage sont de 0.5 % du montant arbitré (maximum : 2 Euros de rente)
- Si vous avez choisi la sécurité de SEQUENCE EURO, vous verrez votre retraite se revaloriser au même rythme que les parts de retraite des cotisants. C'est encore un des avantages de la capitalisation viagère.
- Si l'ensemble de vos avoirs financiers en unités de compte était transformé en Euros le jour de votre départ à la retraite (ou à une date fixe) et qu'au même moment les marchés financiers sont au plus bas, le montant de votre retraite en sera affecté.
Avec SCENARIO RETRAITE, la conversion en Euros de vos parts en unités de compte s'effectue à chaque versement mensuel de votre retraite.
- Enfin, que vous soyez cotisant ou retraité, vous bénéficiez des mêmes rendements. Ainsi les possibles pertes techniques sont amorties par l'ensemble des assurés et non supportées par les seuls retraités. Le cotisant d'aujourd'hui n'est il pas le retraité de demain ?

SCENARIO RETRAITE MADELIN

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE DOMAINE DE LA RETRAITE

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN CADRE FISCAL AVANTAGEUX

Vous exercez votre profession en tant qu'indépendant. Jusqu'en 1994 les cotisations que vous versiez à des régimes facultatifs de retraite complémentaire ne bénéficiaient d'aucune déductibilité particulière.

La loi Madelin (Article 154 bis du Code Général des Impôts) a effacé l'inégalité de traitement qui existait à ce niveau entre les salariés et vous.

Elle vous permet désormais de déduire les cotisations complémentaires versées au titre de la prévoyance et de la retraite.

Quel que soit votre mode d'imposition (BIC, BNC, ...), vous pouvez déduire* les cotisations au titre de SCENARIO RETRAITE de votre revenu imposable dans une large limite prévue par l'administration fiscale (19 % de huit plafonds annuels de la sécurité sociale).

Lors de votre cessation d'activité, les rentes versées sont imposables sur le revenu et assujetties à la CSG et à la CRDS au même titre que les retraites obligatoires.

VOUS CHOISISSEZ LE MONTANT DE VOTRE COTISATION

Vous déterminez librement le montant de votre cotisation annuelle lors de la souscription. Deux formules vous sont proposées :

- Régime A : entre 50 % et 500 % du plafond mensuel de la sécurité sociale
- Régime B : entre 10 % et 100 % du plafond annuel de la sécurité sociale

Vous pouvez également effectuer des versements exceptionnels, notamment pour le rachat d'années antérieures.

* Sous réserve d'être à jour de vos cotisations vieillesse obligatoires.

SCENARIO RETRAITE MADELIN

UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DANS LE DOMAINE DE LA RETRAITE

DES OPTIONS ADAPTÉES À CHACUN

SCENARIO RETRAITE vous permet d'être sûr de bénéficier de la retraite au terme.

En effet, si vous êtes en arrêt de travail, les cotisations versées vous sont remboursées par Generali à partir du 91^{ème} jour d'arrêt et jusqu'à votre reprise d'activité.

Cette garantie s'applique également si vous êtes déclaré comme étant en invalidité permanente et totale ou en invalidité supérieure à 66 %.

Votre conjoint est également protégé.

Si vous veniez à décéder pendant la période de constitution de votre retraite, votre conjoint recevrait au moment prévu une retraite égale à 75 % des droits acquis.

Votre retraite est prévue pour être réversible au taux de 75 %. Cependant, au moment de votre départ en retraite, vous pouvez choisir votre taux de réversion entre deux options supplémentaires :

- Soit vous décidez de minorer ce taux en le passant à 60%.
- Soit au contraire de l'augmenter pour que votre conjoint reçoive 100 % de votre retraite.

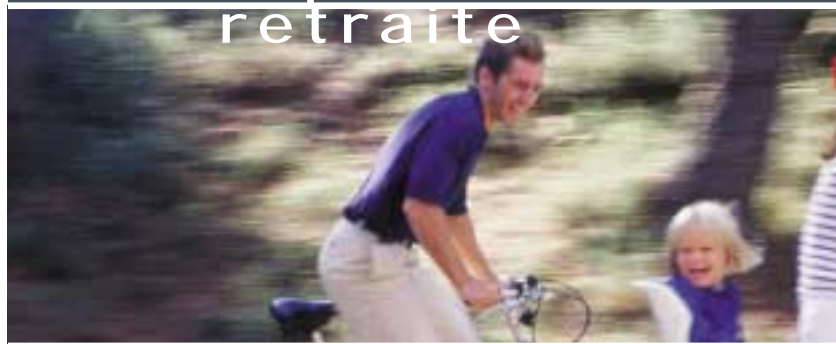
Dans le cas où aucune réversion n'a été choisie, si le décès survient pendant la période de constitution de la retraite, Generali France Assurance Vie verse pendant 10 ans une rente viagère au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Si le décès survient au cours des 10 premières années de retraite, Generali France Assurance Vie complètera les années manquantes sous forme de rente viagère versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

VOUS BÉNÉFICIEZ DE FRAIS DE GESTION MODÉRÉS GARANTIS PAR CONTRAT

Les frais de votre contrat ont été calculés au plus juste :

- 3 % sur les versements
- 0.08 % par mois sur les sommes gérées
- 0 % sur les rentes



L'EXPÉRIENCE DE GENERALI : un metteur en scène réputé.

Depuis 35 ans, Generali est le spécialiste de la retraite par capitalisation. Avec SCENARIO RETRAITE, Generali France allie sa maîtrise de la capitalisation viagère à son savoir-faire en matière de gestion financière de fonds profilés.

LA SOUPLESSE : Dès aujourd'hui, jouez le 1^{er} rôle !

Vous choisissez librement la répartition de vos versements entre :

- un fonds totalement sûr, **SEQUENCE EURO**
- 1 des 4 fonds profilés : **SEQUENCE 25, SEQUENCE 50, SEQUENCE 75** ou **SEQUENCE 100**.

Cette répartition vous permet de doser très précisément le niveau de risque que vous êtes prêt à prendre. La gestion profilée vous libère de tout souci de gestion. A l'intérieur de chaque fonds, les spécialistes de Generali Finances recherchent le meilleur rapport entre la performance et la prise de risque.

LA RETRAITE ACTIVE : Ne restez pas spectateur, soyez acteur !

Le cap de la retraite ne vous prive pas de l'accès aux marchés financiers. Votre stratégie d'investissement doit être adaptée à votre appréciation des marchés financiers et non à votre âge ou à la durée restant à courir jusqu'à votre retraite.

A tout moment, pendant la vie active mais aussi à la retraite, vous avez la possibilité de changer de stratégie en modifiant la part investie dans chaque fonds ou en changeant de fonds. Le coût de l'arbitrage (0.5 % du montant arbitré) est plafonné à 2 Euros de rente.

LES AVANTAGES DE LA CAPITALISATION VIAGIÈRE :

Profitez de la meilleure technique pour mettre en scène votre retraite.

Votre retraite complémentaire va se constituer au fur et à mesure de vos versements. Chaque versement est immédiatement transformé en parts de retraite. C'est le cumul de ces parts de retraite qui vous sera versé sous forme de revenus mensuels (rentes) lorsque vous serez retraité. Avec SCENARIO RETRAITE, vous connaissez dès la signature de votre contrat le prix d'achat des rentes dont vous disposerez à la retraite.

La "capitalisation viagère" est la meilleure technique pour maîtriser tous les risques inhérents à un contrat de retraite. Le fonds en Euros est commun aux cotisants et aux retraités. Chaque année, c'est le même taux de revalorisation qui permet l'augmentation des rentes en cours de constitution et des rentes servies aux retraités.

Seule la technique de la capitalisation viagère permet la neutralisation mathématique du risque viager lié à l'allongement de la vie. C'est une garantie pour les assurés qui sont à la retraite.